

Procès-verbal du Conseil d'administration du jeudi 14 décembre 2017 adopté par le Conseil d'administration du jeudi 29 mars 2018

ADMINISTRATEURS PRESENTS

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol Madame Nathalie Ethuin Membres de droit :

Monsieur Patrick Gérard, procuration à Brigitte Mangeol Monsieur Olivier Duhamel, procuration à Brigitte Mangeol

Personnalités extérieures :

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner, procuration à Agathe Doublet
Monsieur Louis Dreyfus, procuration à Anne Bazin
Madame Audrey Linkenheld, procuration à Pierre Mathiot
Madame Agathe Doublet, procuration à Pierre Mathiot
Monsieur Alexandre Lallet, procuration à Patrick Mardellat

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe Monsieur Pierre Mathiot Monsieur Patrick Mardellat Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat, procuration à Patrick Mardellat Monsieur Aymeric Potteau, procuration à Michel Lascombe

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh Madame Anne Bazin Monsieur Cédric Passard Madame Cécile Leconte Autres personnels d'enseignement :

Madame Elise Julien, procuration à Cédric Passard

Personnels Biatss:

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s:

Monsieur Jean-François Collec Madame Faustine Bourgoin Monsieur Sofiane Belmokadem Madame Alexandra Mouton Monsieur Michel Gutierrez Monsieur Robin Magisson Madame Hermine Le Clech Monsieur Louis Gagny Madame Inès Ameur Etudiant-e-s:

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot

Monsieur Benoît Lengaigne, directeur

Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services

Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet

Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques

Monsieur Pierre-Laurent Simoni, contrôleur budgétaire à la DGFIP des Hauts-de-France

Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement

Madame Marie Clergue, représentante de l'association des diplômés

Monsieur Philippe Marsaudon, stagiaire IRA

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de monsieur Michel Lascombe, doyen d'âge.

Le président donne la parole au directeur qui tient à rendre hommage à l'Université de Lille 2 qui a 47 ans, avant sa fusion avec les deux autres universités lilloises. Sciences Po Lille était rattaché à Lille 2 depuis 1991 avant d'y être associée depuis le 1^{er} janvier 2016. Il salut et remercie *Nathalie Ethuin de sa présence et de sa participation aux Conseils d'administration de l'école*.

Ensuite, il félicite au nom de tous et toutes, Romain Boyer, Robin Jullien (concours externe) et Alexandre Canesson (concours interne), promotion 2016-2017 de la prép' ENA de Sciences Po Lille, pour leur admission au concours de l'Ecole Nationale d'Administration.

I. Présentation et installation des membres du Conseil d'administration nouvellement élu.e.s dans le collège des étudiant.e.s

Cette installation fait suite aux élections étudiantes qui se sont déroulées le jeudi 30 novembre 2017. Dans ce collège étudiant, 9 sièges étaient à pourvoir, il y avait 1731 inscrits et trois listes en concurrence. Nous avons enregistré 603 votes, ce qui représente un taux de participation de 34,84% pour le résultat suivant :

Liste Sud-Solidaires Etudiant.e.s 5 sièges

Jean-François Collec - Faustine Bourgoin - Sofiane Belmokadem - Alexandra Mouton - Michel Gutierrez

- Liste Up! 3 sièges

Robin Magisson - Hermine Le Clech - Louis Gagny

- Liste Paliens Engagés 1 siège

Inès Ameur

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2017

(Observations éventuelles à remonter 5 jours avant la séance)

Une seule observation a été remontée et sa prise en compte figure dans le document soumis au vote.

Votants : 29 Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Le procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

III. Budget 2018

Le directeur précise qu'il s'agit d'un budget post déménagement, que l'estimation des fluides n'est pas stabilisée du fait notamment que nous n'avons pas fonctionné une année pleine dans ces nouveaux locaux et qu'il nous faut être vigilants dans un contexte de baisse des recettes liées aux droits modulés et à la suppression du concours commun de deuxième année.

La présentation du budget se compose, depuis la mise en œuvre de la GBCP, des autorisations d'emplois, des autorisations d'engagements, des crédits de paiement, des prévisions de recettes, d'un tableau présentant l'équilibre financier, du compte de résultat et du tableau de financement prévisionnel.

Les autorisations en emplois

Le plafond d'emploi rémunéré par Sciences Po Lille et compensé par la SCSP est de 9,1 ETP/ETPT. La prévision de plafond d'emploi rémunérée par l'école hors plafond Etat est de 24,9 ETP/20,19 ETPT, soit un total de 34 ETP/29,29 ETPT sur budget propre.

Les autorisations d'engagements (AE)

Elles traduisent nos engagements pluriannuels, hors opérations d'amortissement, et sont de 5 491 235 € Elles se décomposent comme suit :

- 2 626 567 € en dépenses de personnel au lieu de 2 767 604 € au BI 2017
- 2 489 589 € en dépenses de fonctionnement au lieu de 2 511 371 € au BI 2017
- 375 079 € en dépenses d'investissement au lieu de 480 330 € au BI 2017

Les crédits de paiement (CP)

Ils permettent d'honorer le paiement de nos engagements juridiques et reflètent le montant des décaissements de l'exercice. Pour l'année 2018 le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 5 580 738 €. Ils se décomposent comme suit :

- 2 626 567 € en dépenses de personnel. Pour ces dépenses, il est toujours identique au montant des autorisations d'engagement
- 2 579 092 € en dépenses de fonctionnement, compte tenu des restes à payer de 2017
- 375 079 € en dépenses d'investissement

Autorisations d'engagement - détail des dépenses par destination

Les dépenses de **formation** : 3 400 552 € en 2018 représentent 62 % des autorisations d'engagement au lieu de 57 % en 2017.

Les dépenses de la **bibliothèque** : 353 982 € représentent 6 % des autorisations d'engagement contre 7 % en 2017 car il y a moins de dépenses d'investissement à prévoir.

Les dépenses en **recherche** : 92 000 € au lieu de 89 800 €, soit 2 % des autorisations d'engagement comme en 2017. Les dépenses en **immobilier** : 645 526 € représentent 12 % des autorisations d'engagement au lieu de 16 % en 2017 car il y a aussi moins d'investissements prévus.

Les dépenses en **pilotage** : 800 532 € représentent 15 % des autorisations d'engagement contre 16 % en 2017 Les dépenses au **programme 231 vie étudiante** : 198 643 € représentent 4% des autorisations d'engagement contre 3 % en 2017.

Les aides directes, soit le fonds social étudiant, sont de 71 000 €. Si on ajoute les bourses de mobilité, 210 300 € en 2018 au lieu de 208 300 € en 2017, les aides directes représentent 281 300 € hors bourses FIFA et FIFB.

Le montant des subventions aux associations étudiantes est de 46 900 €, auxquelles s'ajoutent les aides diverses à la vie associative : 14 000 € (aide aux déplacements pour Münwalk).

Le montant consacré à la politique sportive est de 22 000 €.

<u>Détail des dépenses de personnel</u> qui représentent 2 626 567 € et baissent de 5 % par rapport au budget initial 2017 et de 2 % par rapport au budget rectifié.

Salaires des personnels administratifs et techniques contractuels : 924 122 € au lieu de 1 101 356 € au budget initial 2017, soit une baisse de 16 %. La baisse s'explique par le fait que des salaires de personnels contractuels sont actuellement pris en charge sur le budget Etat, certains postes dont dispose Sciences Po Lille n'étant pas encore pourvus. Ces salaires représentent 36 % des dépenses de personnel.

Salaires des ATER, Maître de langue et enseignants contractuels : 150 000 € au lieu de 155 266 € en 2017.

Le budget heures complémentaires est de 1 158 503 € contre 1 124 584 € au BI 2017 et augmente de 3 %. L'augmentation est due aux dépenses pour l'apprentissage. Sur ce budget, 150 000 € concernent PEI.

Les primes pour charges administratives et responsabilités pédagogiques des enseignants et prime d'excellence représentent 83 400 € au lieu de 72 400 en 2017 et augmentent de 15 %.

Le budget heures complémentaires de la formation continue est de 35 000 €, la retraite additionnelle, de 22 000 €. Le budget vacations est de 226 542 € au lieu de 238 998 € en 2017 et baisse de 5 %. Sur ce budget 68 442 € concernent des vacations pour les moniteurs de la bibliothèque dans le cadre du projet bibliothèques ouvertes.

Les dépenses sociales diverses, soit les chèques cadeaux aux personnels administratifs et enseignants, représentent 27 000 €.

Les prévisions de recettes s'élèvent à 5 462 963 € pour l'année 2018 contre 5 207 330 € en 2017 :

- 1 387 158 € de subvention pour charges de service public (SCSP) contre 1 345 353 € au budget initial 2017.
- 244 980 € d'autres financements de l'Etat (PBO, programme PEI) au lieu de 263 269 € en 2017.
- 869 435 € d'autres financements publics au lieu de 580 433 € au budget initial 2017 dont 183 378 € de subvention Erasmus non prévue au BI 2017. Les prévisions de recettes liées à l'apprentissage passent de 148 451 à 224 866 €.
- 2 961 390 € de ressources propres et financements privés contre 3 018 275 € au BI 2017 :

Droits d'inscription divers et droits de concours : 2 575 620 € au lieu de 2 647 675 € en 2017

(abandon concours 2ème année, baisse des recettes en droits d'inscription)

Prestations de formation continue : 143 150 € au lieu de 124 600 € au BI 2017

Taxe d'apprentissage : 42 000 € au lieu de 50 000 € au BI 2017

Dons : 30 000 € au lieu de 35 000 € au BI 2017

Autres financements privés : 170 620 € au lieu de 161 000 € en 2017

Tableau d'équilibre financier

Compte tenu des prévisions d'encaissements et de décaissements prévus sur l'année 2018, le solde budgétaire sera déficitaire de 117 775 €. Ce solde budgétaire déficitaire est dû au paiement sur 2018 de dépenses facturées trop tardivement pour être payées sur 2017.

Compte de résultat et tableau de financement prévisionnel

Le budget 2018 est équilibré au niveau des recettes et des charges de fonctionnement.

Le montant des amortissements est de 375 079 € pour 2018.

La capacité d'autofinancement permettant de financer des dépenses d'investissement est de 375 079 € et permet de prendre en charge les dépenses d'investissement suivantes :

- 124 680 € pour des développements d'applications de systèmes d'information ou des logiciels
- 160 399 € pour des travaux
- 20 000 € en matériel informatique
- 50 000 € en mobilier
- 20 000 € en matériel divers

Aucun prélèvement n'est prévu sur le fonds de roulement qui reste, en attendant le compte financier 2017, celui prévu au Budget rectificatif 2017, soit 2 085 033 €.

A l'issue de cette présentation, comme l'an dernier, il est demandé d'obtenir des documents plus détaillés faisant apparaître par exemple le détail des dépenses de pilotage. De plus, ce document ne donne pas de vision sur le long terme, des choix politiques de l'école.

Le directeur rappelle ses réunions de début d'année universitaire dans lesquelles les priorités de l'établissement ont été présentées et les arbitrages opérés, puis le CA stratégique d'octobre. Il souligne le caractère annuel du budget et précise qu'un détail plus poussé du budget serait indigeste. Il tient également à dire que rien n'est caché contrairement à ce que peuvent laisser croire certains administrateurs qu'il invite à prendre rendez-vous avec la responsable des finances pour plus de détails. Il indique que la préparation du budget commence deux mois avant la présentation au CA. Celle-ci fait l'objet d'une discussion en Codir sur la base des prévisions budgétaires remontées par les directeurs des services. Pour les autres services, c'est la directrice générale des services qui fait état des besoins après discussion avec les chefs de services (ressources humaines - informatique et communication).

Une question est posée sur les postes vacants, la décision de les pourvoir, l'utilisation de l'argent liée à ces postes et sur la possibilité d'utiliser le budget d'heures important consacré au recrutement des vacataires pour recruter des fonctionnaires. Le président répond par la négative et rappelle que toutes les procédures de recrutement passent par les instances et correspondent à des besoins s'inscrivant dans une campagne annuelle d'emplois.

Les élu.e.s étudiants UP demandent si une augmentation des frais de scolarité est prévue cette année. Cela figure bien dans le programme du directeur sans aller au-delà d'une tranche à 4000 €. L'idée est de faire un calcul pour que les « populations » situées dans les tranches intermédiaires bénéficient de plus de justice sociale.

Les élu.e.s Sud Solidaires font remarquer que le recours à plus de CDD signifie plus de précarité et que le tri sélectif doit être financé par le budget de Sciences Po Lille plutôt que par la CVA. En réponse, il est rappelé le déficit de Sciences Po Lille en postes de titulaires et il est précisé que le budget de la CVA est une partie du budget de l'école.

Votants: 29 Pour: 21 Contre: 5 Abstention: 3

Le budget 2018 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

I. Affaires financières

Proposition de durées d'amortissement des immobilisations

Jusqu'à présent, nous appliquons les durées d'amortissement de l'université de Lille 2 et aucune durée spécifique à Sciences Po Lille n'a fait l'objet d'un vote au Conseil d'administration.

Même si la plupart des durées sont fixées réglementairement, il nous semble important, afin de limiter les écueils liés à nos récents et importants investissements, de faire voter des durées adaptées à notre fonctionnement (pour exemple, nous proposons de passer de 1 an à 3 ans pour les logiciels et développement d'applications de systèmes d'information).

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 0 Abstention: 5

Les durées d'amortissement sont adoptées à la majorité.

II. Fonctionnement institutionnel

Projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE

Ce projet avait déjà fait l'objet d'une présentation au CA du 12 octobre mais devait être représenté ici en raison de deux légères adaptations.

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 5 Abstention: 0

Le projet de statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE est adopté à la majorité.

Charte égalité de genre

Cette charte, conformément à la décision du CA du 22 juin 2017, a été retravaillée par un groupe de travail animé par la directrice du développement et le responsable de la vie étudiante et associative. Celui-ci était constitué des représentants des parties prenantes de l'école : 5 étudiant.e.s - 5 enseignant.e.s - 5 membres du personnel administratif et technique. Ces représentants ont répondu à un appel à volontaires. Il s'est réuni 3 fois :

- le 5 octobre 2017 - le 26 octobre 2017 - le 14 novembre 2017

Le groupe a souhaité que cette charte engage réellement toute l'Ecole et puisse être concrètement mise en œuvre. Pour cela elle prévoit que :

- la direction nomme un ou une référent.e chargé.e de la mise en œuvre de la charte.
- que le ou la référent.e nommé.e anime une commission égalité qui a pour mission de définir un plan d'action annuel qui sera présenté en Codir et voté en CA.
- que cette commission égalité soit composée:
 - o de correspondant.e.s dans les services administratifs, si possible un ou une par service
 - o de correspondant.e.s étudiant.e.s , si possible un ou une par promotion (4)
 - o de correpondant.e.s enseignant.e.s (2)

Le ou la référent.e chargé.e sera-t-il.elle élu.e et ne faudrait-il pas consacrer une partie du budget à cela ? Le président s'exprime en disant qu'il faut laisser le directeur nommer cette personne qui fera ensuite le travail. Il précise que cette mission ne peut pas se traduire dans le budget de l'école. Le directeur parle plutôt de décharge.

Votants: 29 Pour: 29 Contre: 0 Abstention: 0

La charte égalité de genre est approuvée à l'unanimité.

Information sur la cafétéria

L'occupation des locaux doit répondre à un certain formalisme c'est-à-dire qu'il faut avoir une autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Or, aujourd'hui, l'association La Ruche même si elle rend un réel service et comble un vide n'a aucune autorisation. Des étudiants ne comprennent pas pourquoi cela pose problème et font référence à un projet similaire à Sciences Po Paris menés par des étudiants. Un autre étudiant demande si ce projet conduirait à une cafétéria autogérée ou à une cafétéria subventionnée. En réponse, il faut souligner que le statut de Sciences Po Paris est différent du nôtre. Le président réagit en précisant que tout ceci est totalement illégal et qu'il pourrait en découler une "Gestion de Fait". Tout cela doit être encadré et entrer dans un accord temporaire, c'est pourquoi la direction recevra prochainement les membres du bureau de l'association.

Le directeur indique qu'actuellement, dans le cadre de la réglementation en vigueur, nous venons de lancer une consultation pour l'exploitation de la cafétéria de Sciences Po Lille - Concession de services qui répondrait à nos attentes et nos besoins. Pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus, l'occupation par le Crous n'était pas régulière car aucune mise en concurrence n'avait été opérée.

Information sur la bibliothèque (projet d'extension)

Le directeur ne revient pas sur tout ce qui a déjà été dit dans les précédents conseils et fait savoir aux élu.e.s que l'accès à la bibliothèque à certains moments devient problématique et conduit à des tensions. Nous sommes vraiment victimes de notre succès, le dimanche à 9h elle est pleine et il faut refuser du monde, ce qui est difficilement gérable. Il précise que tous les acteurs politiques qui ont un peu de poids dans la région sont au courant que nous souhaitons obtenir les étages supérieurs afin de répondre à un réel besoin, pour Sciences Po et l'UDL. La seule proposition reçue de la Mairie consisterait à acheter ces m2 supplémentaires pour un montant de 2,7 M€ où de payer un loyer annuel d'environ 250 000 €, ce qui n'est vraiment pas possible pour l'école.

Un élu étudiant de la liste UP indique qu'une pétition avait été lancée par les étudiants mais la Mairie campe sur ses positions. Il demande donc ce qu'il est possible de faire aujourd'hui à leur niveau car ils manquent cruellement de places et il faudrait que la mairie les entende. Le président répond que les élu.e.s peuvent toujours faire un courrier.

III. Etudes, scolarité et concours

Convention pour l'organisation du concours commun d'entrée en 1A 2018/2020

Cette convention est identique aux années antérieures sauf sur la durée, puisque celle-ci est proposée pour une durée de 3 ans. Une remarque est formulée au nom des enseignants en langues sur l'introduction d'une épreuve de langue en LV2. Le directeur s'en fera le porte-parole au sein du réseau.

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 5 Abstention: 0

La convention pour l'organisation du concours commun d'entrée en 1A 2018/2020 est approuvée à la majorité.

Règlement de l'examen commun d'entrée en 1A 2018 et son annexe financière

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 5 Abstention: 0

Le règlement et son annexe sont approuvés à la majorité.

<u>Création d'une procédure d'admission Entrée Directe en Filière franco-allemande</u>

Il est proposé une procédure d'admission directe en cycle master, ouverte aux étudiant.e.s ayant obtenu au moins 180 crédits ou équivalents, titulaires d'une Licence ou d'un Bachelor universitaire (ou d'un niveau de diplôme supérieur, ou susceptibles d'obtenir ce diplôme avant la date de rentrée universitaire qui suit l'examen). Cette proposition émane du travail réalisé en collaboration avec les partenaires de Münster.

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 5 Abstention: 0

Cette création est approuvée à la majorité

Proposition de modification du règlement des études 2017/2018 - paragraphe 2 9-4

Le directeur des études précise que la modification porte seulement sur l'intégration des ENS.

Votants: 28 Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

La modification du règlement des études 2017/2018 est approuvée à l'unanimité.

Système de notation 1A (bilan d'étape)

Les élu.e.s étudiants UP! remercient la direction d'avoir associé tous les élu.e.s étudiants à cette réforme qui est un bien pour l'école par de nombreuses consultations. Cependant, la mise en œuvre n'est pas satisfaisante car il y a un manque d'harmonisation entre les enseignants. Il y aurait un blocage de certains enseignants qui refusent le passage aux lettres, ce qui peut conduire à pénaliser des étudiants. Ils souhaitent que l'école aille jusqu'au bout de cette réforme et proposent de partir sur une reconnaissance d'acquis de compétences ce qui serait plus juste y compris pour les étudiants internationaux et permettrait à l'école d'avoir un rayonnement international encore plus important. Il faut vraiment qu'il y ait une harmonisation des comportements des professeurs et que, rapidement, un tableau des compétences soit réalisé.

IV. Direction des relations internationales

Proposition de tarifs de la Summer School 2018

Pour l'inscription à la Summer School, les 4 tarifs proposés l'an dernier sont inchangés. A cela s'ajoute, les frais de dossier et de logement.

Tarif 1: 2000 euros (étudiant.e international.e avec 2 programmes)

Tarif 2 : 1200 euros (étudiant.e international.e avec 1 programme, étudiant.e.s de Sciences Po Lille avec 2 programmes)

Tarif 3: 800 euros (étudiant.e Sciences Po Lille avec 1 programme)

Tarif 4: 0 euros (tarif partenaires)

Logement: 650 € Frais de dossier : 50 €

En option pour tous les étudiant.e.s:

Cooking classes : 25 € Field trip Paris: 80 €

Votants: 29 Pour: 24 Contre: 5 Abstention: 0

Les tarifs de la Summer School 2018 sont adoptés à la majorité.

V. Réseau

Projet de convention constitutive d'un groupement de commandes du réseau

Ce groupement de commandes a un caractère ponctuel et pour objet exclusif la passation de la convention de concession de la préparation labélisée au concours commun de première année. Il est lié à la fin de la convention avec tremplin d'où le lancement de cet appel d'offres à 7 Sciences Po. Ce nouveau marché à 7 permettra de mettre en concurrence les prestataires intéressés et d'arriver à un tarif moins cher.

Les élu.e.s Sud Solidaires trouvent cette préparation chère et discriminante et pensent que l'école devrait mettre en place une plateforme de préparation en ligne.

Un élu boursier de la liste UP! précise que la préparation au concours par le biais de Tremplin n'est pas excessive pour la qualité de la prestation fournie. Cette préparation lui a couté 400 € (ils ont préparé à deux) contre 10 000 € pour une prépa sup à Paris. Nous sommes donc bien dans une proposition qui s'inscrit dans un programme de démocratisation.

Votants: 28 Pour: 23 Contre: 5 Abstention: 0

La convention constitutive d'un groupement de commandes du réseau est adoptée à la majorité.

VI. Questions diverses

A la demande des étudiant.e.s de la liste SUD-Solidaires Etudiant.e.s

Réforme du système d'absences

Le règlement a été voté en conseil d'administration et il n'est pas possible de revenir sur ce point.

A la demande des étudiant.e.s de la liste Up! Unis pour un projet

Commission de la Vie Associative : possibilité de vote par procuration

Il est proposé qu'il soit possible de donner une procuration en cas d'un membre absent. La directrice générale des services propose de rajouter ce point dans le règlement intérieur de la CVA qui doit être revu et proposé dans un prochain Conseil d'administration.

Le président lève la séance à 20h15.